

Participer à la vie de la classe

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Le déroulement d'une élection

/ 4 pts

- a. Tout élève de la classe qui le souhaite : la candidature est libre, sans condition de résultats.
- b. À bulletin secret, pour que chacun choisisse librement, sans subir la pression du groupe.
- c. Non : la majorité absolue demande plus de 14 voix ($28 \div 2 = 14$). Un second tour est organisé.
- d. Deux titulaires et deux suppléants ; les suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence.

Repère — candidature libre, bulletin secret, majorité absolue au premier tour sinon second tour : ce sont les règles d'une vraie élection.

2 Qui siège, qui décide ?

/ 4 pts

- a. Le conseil de classe.
- b. Le CVC (conseil de la vie collégienne).
- c. Le conseil d'administration.
- d. Le CPE (conseiller principal d'éducation).

À retenir — proposer (délégués, CVC) et décider (conseil d'administration) sont deux rôles distincts : c'est ce qui structure la démocratie du collège.

3 Opinion ou argument ?

/ 4 pts

- a. Opinion : aucune raison n'est donnée.
- b. Argument : un fait chiffré vient appuyer l'opinion.
- c. Argument : une raison précise et vérifiable.
- d. Opinion : un jugement, sans raison ni exemple.

Le point clé — « je pense que... » devient un argument dès qu'on ajoute « parce que... » suivi d'un fait ou d'un exemple.

4 Porter la parole de la classe

/ 4 pts

- a. Rapporter l'avis majoritaire, en précisant qu'une partie de la classe pense le contraire.
- b. Porter d'abord l'avis de la classe ; elle peut ensuite donner son avis, en l'annonçant comme personnel.
- c. Rendre compte des échanges et des décisions, pour que la classe sache si elle a été entendue.
- d. Non : le sujet dépasse la classe. Il relève du CVC, qui porte les projets à l'échelle du collège.

Attention — un représentant porte d'abord l'avis du groupe ; son avis personnel vient ensuite, et doit être annoncé comme tel.

5 De la classe au collège

/ 4 pts

- a. Le CVC, qui formule la proposition ; le conseil d'administration décide ensuite de sa mise en œuvre.
- b. Depuis 2016 ; il réunit des délégués venus de plusieurs classes de l'établissement.
- c. Parce que le projet engage le budget, la sécurité et l'organisation de tout l'établissement.
- d. Parce que les règles sont les mêmes (écoute, arguments, vote secret, mandat) et qu'elles s'apprennent en les pratiquant.

Erreur fréquente — croire que « proposer » ne sert à rien : proposer, débattre et décider sont trois temps distincts d'une même démocratie.